



www.stephabdallahiltis.fr



## DE L'EXÉCUTION SANGLANTE

بسم الله الرحمن الرحيم

On a déjà vu [ici](#) qu'une exécution, dans le cadre d'une peine capitale, pouvait recouvrir Une Miséricorde d'ALLAH ﷻ, en ce qu'elle permettait de racheter ici-bas, dans le *Dunya*, certains péchés ; épargnant ainsi, par ce rachat prématuré, des tourments de la tombe et autres affres de l'au-delà.

Dans l'Islam, dont la peine légale est la décapitation, Cette Miséricorde consiste en une purification matérielle en profondeur, en ce que la décapitation purge le corps de son sang où est le mal — et là est tout son sens caché ; quand toute autre forme d'exécution (pendaison, lapidation...) laisse le condamné chargé de son sang et du mal qui y circule, mal qu'il emmène avec lui dans le monde intermédiaire et l'au-delà (car s'il n'emmène pas son sang dans l'au-delà, il en emmène les effets spirituels persistants) où il devra en assumer la charge et la purification (et la Géhenne, notamment, sert à ça — mais aussi, bien avant elle, les tourments du tombeau) ; et d'une manière générale, on peut dire que tout ce qui est de l'ordre de l'hémorragie, de l'épanchement sanguin abondant, constitue une purification — mais n'est-il pas vrai qu'on pratiquait dans le temps la saignée pour guérir certains maux, pour purifier l'organisme ? Ainsi, un accident de la route particulièrement sanglant peut parfaitement recouvrir — quoiqu'on en pense et quoiqu'on y voie — Une Grande Miséricorde d'ALLAH ﷻ, en ce qu'Il va purifier, par ce biais, Son Serviteur du mal qui l'habite en le purgeant de son sang.

(Purger quelqu'un de son sang est une purification des causes potentielles ou avérées des mauvaises actions : c'est éradiquer, en cette personne, les diables susceptibles de pousser au péché — qu'ils l'aient déjà fait ou qu'ils soient susceptibles de le faire : il s'agit donc d'une purification en amont : la purification des effets, elle (c'est-à-dire du mal qui a déjà été fait, des péchés inscrits), qui est donc une purification en aval, consiste à nettoyer le cœur par le *Dhikr*.)

Le 19 *Rabi' ath-Thānī* / 11 octobre 2025

Ce texte vous plaît ? [Soutenez mon travail](#), et rendez-vous sur mon site pour en découvrir tout le contenu – romans, récits, poésie, posts de blog... –, soit en cliquant [ici](#), soit en flashant le code QR à l'en-tête ou au pied de page.

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah Iltis / Abu Al-Huda : toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.



www.stephabdallahiltis.fr

